

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 63 (1990)

Heft: 1-2

Artikel: BCC/GZB : "la banque différente"

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« LA BANQUE DIFFÉRENTE »



■ Qui est la BCC ?

La BCC a été fondée en 1927 par l'Union suisse des coopératives de consommation (aujourd'hui Coop Suisse) et l'Union syndicale suisse. A cette époque, la BCC avait essentiellement pour tâche d'assurer les opérations de paiement et les besoins de financement du mouvement coopératif. De plus, elle était chargée d'encourager et de recueillir l'épargne des salariés. Son secteur d'activité prit de l'ampleur par le financement de la construction de logements aux loyers modérés. En 1970, suite à une augmentation considérable du volume des affaires et afin de couvrir les besoins croissants de capitaux, la BCC fut transformée en société anonyme. C'est ainsi que la banque réalisa son ouverture en tant que société publique. Les actions émises par la BCC sont cotées aux bourses de Bâle et de Zurich.

■ Quelle est la position de la BCC par rapport aux organisations fondatrices ?

En 1987, la BCC s'est donnée une nouvelle image par laquelle elle réaffirmait sa volonté d'être une banque universelle neutre et autonome. Elle est ouverte à tous les milieux de la population et de l'économie et entretient des rapports privilégiés avec les organisations fondatrices et leurs membres. Mais elle propose également ses services à d'autres organisations d'employés. Le groupe Coop et son organisme faîtier, Coop Suisse de Bâle, représentent une partie importante de sa clientèle, ainsi que les sociétés de production et de services qui lui sont attachées. Le raffermissement financier du groupe Coop, dû à une augmentation déterminante du cash-flow, a entraîné une baisse proportionnelle des deman-

des de crédits. En 1979, l'ensemble des hypothèques de la Coop s'élevait à 40% et les autres prêts et avances à 53%. En 1988, la part des hypothèques passa à 14% et celle des autres prêts et avances à 30%. La BCC propose aux quelque 1,3 mio de membres Coop une forme d'épargne particulière à des conditions avantageuses. Les membres de l'Union Syndicale Suisse bénéficient des mêmes possibilités. Les deux organisations fondatrices occupent également des sièges au sein du conseil d'administration de la banque. D'autres conseillers d'administration représentent les actionnaires privés. La collaboration étroite avec le groupe Coop se traduit également par les relations poussées que la BCC entretient avec la majeure partie des fournisseurs Coop.

■ De quelle manière la BCC a-t-elle accompli sa mutation de banque hypothécaire et d'épargne vers une banque universelle ?

Durant les premières décennies qui ont suivi sa création, la BCC était, conformément aux vœux de ses fondateurs, essentiellement la banque particulière de la Coop et un institut d'épargne et d'hypothèques. C'est uniquement au cours de ces 10 dernières années que la banque a pris un caractère universel, par le renouvellement, en 1986, des membres de la Direction principale, par une réorganisation à long terme et l'établissement d'une nouvelle stratégie. Malgré certaines lacunes au niveau des transactions avec l'étranger et des services spécialisés, on peut qualifier la BCC de « petite grande banque », avec les avantages que lui confère une structure claire. Il y a quelques années, une expansion considérable entreprise dans le secteur des opérations neutres, avant tout dans les secteurs des titres et des devises, a réduit sa situation de dépendance vis-à-vis du secteur des intérêts. Grâce à une augmentation des effectifs au sein de la Direction principale et à la création de postes cadres dans toutes les succursales, elle est à présent en mesure de faire face aux exigences des différents investisseurs institutionnels.

■ Quelles sont les prestations que la BCC offre aux particuliers et aux entreprises ?

Appuyée par ses quelque 40 succursales, la BCC s'efforce de s'occuper au mieux du bien-être de ses clients. La banque tâche avant tout d'être, pour les particuliers, un institut à caractère humain, compétitif et sympathique, en axant ses efforts sur l'élaboration de conditions

avantageuses pour les comptes privés/salaire, les formes d'épargne particulières destinées aux membres des organisations fondatrices, les comptes senior-actif ainsi que les crédits privés. Elle tâche avant tout de réaliser ces objectifs par des relations amicales et individuelles avec la clientèle.

La BCC prend à cœur de ne pas devenir, avant tout, une banque pour grandes entreprises. Elle tente plutôt de proposer à ces entreprises des services spécifiques qui témoignent de ses capacités. Elle concentre particulièrement ses efforts sur les fournisseurs Coop, pour lesquels elle règle les opérations de paiement en relation avec le groupe Coop. Les fournisseurs tirent de nombreux bénéfices des relations étroites entre la banque et les différents groupements Coop. Son statut de banque moyenne représente un privilège dans les relations avec les petites et moyennes entreprises, car, en fin de compte, elles parlent le même langage. Au cours de l'année 1989, la BCC a créé toute une série de services à l'intention de cette catégorie de clientèle. On peut citer ici le programme intégral de la BCC, qui permet de gérer sur PC, sans l'aide d'informaticiens, les commandes, la comptabilité financière, le trafic des paiements et les salaires, et met également à disposition un traitement de texte. A côté de cela il existe toute une série de programmes spéciaux pour les pharmacies, les sociétés immobilières et d'autres secteurs de service ou encore des prestations concernant le financement ou le placement de capitaux.

■ Quels sont les buts que la BCC s'est fixés ?

Dans l'expectative de l'Europe de 92 et des nouvelles conditions plus dures qui s'en suivront pour les banques suisses, la BCC a porté toute son attention sur les difficultés qu'elle aura à affronter et à maîtriser. Elle souhaite promouvoir avec tous les moyens dont elle dispose les opérations neutres sans pour autant négliger les services aux particuliers et les secteurs commerciaux qui sont ses chevaux de bataille. Elle se verra aussi dans l'obligation de renforcer ses relations avec l'étranger. Sa structure qui garantit une vue globale, une voie hiérarchique très courte et des capacités d'adaptation rapide, sont autant d'atouts qui font d'elle une banque à caractère humain. Il va de soi qu'elle axe tous ses efforts vers une politique de rentabilité afin d'accroître ses réserves et de permettre à tous ses actionnaires de prendre part aux bénéfices réalisés. Mais elle s'est également fixée comme impératif de refuser toute forme de commerce réprouvée, condamnée du point de vue éthique ou moral, ou qui serait incompatible avec la ligne de conduite de ses actionnaires.

■ Quels sont les moyens mis en œuvre par la BCC pour réaliser ses objectifs ?

La BCC est parfaitement consciente que son indépendance dans le monde bancaire suisse est une gageure. Etant donné qu'elle ne fait partie d'aucune organisation bancaire, qu'elle

n'est membre d'aucun groupement tutélaire, elle est en grande partie vouée à elle-même pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés. A cette fin, une grande disponibilité, une ambiance de travail optimale, des cadres qualifiés et une formation intensive pour tous les collaborateurs sont nécessaires. Mais la BCC a aussi reconnu les avantages qu'elle pouvait retirer d'une association avec un institut bancaire qui la compléterait. Il s'agirait d'une banque dont les principales activités se situeraient dans des domaines où la BCC a encore du chemin à faire. A l'inverse, ce partenaire devrait pouvoir profiter des points forts de la BCC dans le domaine commercial. C'est dans cette perspective qu'elle a, sur le plan opérationnel, amorcé avec la Banca del Gottardo l'ébauche d'une collaboration qui se traduit tout d'abord, vers l'extérieur, par une prise de participation à la Dreieck Leasing AG. La banque est persuadée que, à plus ou moins long terme, cette collaboration lui permettra de réaliser des projets qui n'auraient pu aboutir, ou que très difficilement, si elle n'était vouée qu'à elle-même. Mis à part une certaine marge de priorités, les deux banques restent autonomes.

Info

Structure du capital

Capital actions de Fr. 210 mio; réparti en 500 000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 100.- et en 320 000 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 500.-. Les actions nominatives appartiennent au groupe Coop et aux différents syndicats. Elles ne sont pas cotées en bourse. Les actions au porteur sont admises à la cote officielle auprès des bourses de Bâle et de Zurich. Cours actuel Fr. 925.-.

Réseau bancaire

Siège principal à Bâle, 11 succursales dans les villes suisses les plus importantes, 30 agences.

Bilan 1988

(en mio de Fr.)

Somme du bilan	5 710,0
Dépôt clients	4 670,3
Prêts	4 760,2
dont hypothèques	2 886,5
Fonds propres	364,9
Pertes, amortissement, provision	16,6
Bénéfice net	19,3

Dividende

8%

Effectifs

619